

## Séance du 17 FÉVRIER 2025

Date de convocation : 12 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de M. BOISSEAU, Maire.

**Etaient présents** : MM BOISSEAU André, HIVERT Bruno, LAMY Thierry, MOCHER Frédéric, Mmes EUDES Christiane, LOUVEAU Chantale, LIVET Edwige, LEROI Patricia et DELUSSEAU Pascale.

**Absente** : Mme DESTAINVILLE Allison

**Absents excusés** : Nicolas MONSIMIER, Vincent WAGNER, Philippe REIGNER et Audrey PASTUREL

**Secrétaire de séance** : Mme DELUSSEAU Pascale

### Pouvoirs

Vincent WAGNER a donné pouvoir de vote à André BOISSEAU

Nicolas MONSIMIER a donné pouvoir de vote à Bruno HIVERT

Audrey PASTUREL a donné pouvoir de vote à Christiane EUDES

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

### ORDRE DU JOUR

- Vente maison rue de la Vallée de la Taude
- Travaux ombrières
- Commerce
- Réseau eaux pluviales rue du Pont Gâté
- Travaux de voirie 2025
- Vote des subventions 2025
- Demande pour voyage humanitaire
- Participation frais scolarité ULIS
- Participation frais fonctionnement école privée
- Demande pose portail
- Pose de caméra à l'espace propreté
- Approbation du rapport de la CLECT

### VENTE MAISON 7 RUE DE LA VALLÉE DE LA TAUDE

Le Maire informe l'assemblée qu'il a effectué plusieurs visites de la maison. Pour la vente, le diagnostic énergétique doit être refait car le dernier date de 2018 et le

bâtiment était classé E. Depuis, l'isolation des combles a été faite par flochage de laine de verre. Un audit énergétique doit aussi être réalisé.

### **AVANCEMENT TRAVAUX OMBRIÈRES**

Le Maire demande à Bruno HIVERT de donner les dernières informations. Une réunion a eu lieu avec Territoire Energie Mayenne et la société See you sun. Un article a été publié dans le journal. En accord avec la Communauté de communes pour les prises en charge, une nouvelle conduite d'eau va être créée le long de la rue d'Anjou car la précédente était trop proche des fondations des ombrières. Le revêtement du terrain de pétanque va être demandé auprès de l'entreprise.

### **COMMERCE 1 RUE DE L'EGLISE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau bail commercial avec la société JBM, boulanger à Bouère a été signé le 6 février 2025 chez Maître Sébastien GUEDON, Notaire à Ballée-VAL DU MAINE.

Avec l'ouverture du restaurant « Au Ptit Restro » tenu par Madame BODUSSEAU en plus du dépôt de pains assuré par la société JBM, le bail devait être modifié à compter du 1<sup>er</sup> février 2025. Le nouveau loyer s'élève à 200 € par mois.

Madame BODUSSEAU qui a suivi la formation réglementaire loue la licence IV 10 € par mois, à partir du 1<sup>er</sup> février 2025.

L'activité de ce commerce devient : RESTAURATION-SALON DE THE-DEPOT DE PAINS ET PATISSERIES-FABRICATION DE GATEAUX-EPICERIE-DEBIT DE BOISSONS.

### **RÉSEAU EAUX PLUVIALES RUE DU PONT GÂTÉ**

Bruno HIVERT rappelle que le réseau d'eaux pluviales rue du Pont Gâté doit être refait avant d'envisager l'aménagement de la rue. Il présente l'estimation réalisée par les services techniques de la Communauté de Communes du pays de Meslay-Grez qui s'élève à 50 840 € HT, soit 61008 € TTC. Il précise que le nouveau réseau sera mis en place au milieu de la chaussée et se déversera près du pont, dans le ruisseau « La Taude ». Plusieurs devis vont être sollicités.

### **TRAVAUX DE VOIRIES 2025**

Bruno HIVERT présente les propositions de travaux de l'année après avoir fait le tour des voies communales avec les services techniques de la communauté de communes pour un montant global estimé de 17 000 € HT.

- CR de Bellebranche
- CR de la Fosse
- L'impasse de l'Aubirais

Des travaux de « Point à temps » sont aussi nécessaires sur plusieurs voies.

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2025**

Le Maire présente les différentes demandes de subventions parvenues en mairie.

Après délibération, et à l'unanimité  
le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

APE Bouère-St Brice	200	Accidentés de la vie FNAH	50
ADMR de Grez en Bouère	500	Comité fédération randonnées	40
Jardin fleuri Grez	300	AFM TELETHON Myopathie	50
Synergie réseaux collectivités	300	Secours catholique	100
CAUE 53	110	Maison de l'Europe	75
Sud Mayenne Précarité	100	Société protectrice animaux	269

### **DEMANDE POUR VOYAGE HUMANITAIRE**

Le Maire présente la demande d'un jeune bricéen qui va partir au BÉNIN en juillet prochain avec l'association TSF (Topo sans frontières) qui organise des missions humanitaires dans le monde. Avec d'autres jeunes de l'Ecole Supérieure d'ingénieurs Géomètres et Topographes du Mans, ils viendront en aide à la population en réalisant des relevés topographiques pour l'implantation d'une cantine, salles de classe, aménagements routiers...) et participeront aux projets de construction en cours.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, l'association a besoin de fonds.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

Décide d'accorder une subvention de 100 € pour ce projet mais sollicite une intervention dans l'école de la commune pour exposer aux élèves les réalisations et les rencontres au cours de ce voyage humanitaire au BÉNIN.

### **PARTICIPATION FRAIS SCOLARITÉ ULIS**

Le Maire lit le courrier de la Mairie de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE qui sollicite une participation de la commune pour une élève domiciliée à SAINT BRICE et scolarisée en ULIS à l'école publique « Jean Guéhéno » depuis la rentrée de septembre 2024.

Considérant que la commune ne dispose pas de classe adaptée pour accueillir l'enfant, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique « Jean Guéhéno » qui propose une classe ULIS est obligatoire.

Après délibération et à l'unanimité,

le Conseil Municipal

- décide de verser 530 € à la Commune de CHÂTEAU-GONTIER SUR MAYENNE.

### **PARTICIPATION FRAIS de FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVÉE**

Le Maire donne connaissance du courrier de l'ensemble scolaire « Notre Dame » de MESLAY DU MAINE qui sollicite une participation de la commune pour quatre élèves scolarisés dans son établissement à la rentrée de septembre 2024. Deux élèves sont en classe maternelle et deux en classe primaire.

Considérant que la commune dispose d'une école publique en regroupement pédagogique avec la commune de Bouère avec les services de cantine et garderie, pouvant accueillir ces quatre enfants :

Après délibération et à l'unanimité,

le Conseil Municipal

- décide de ne pas participer aux frais de fonctionnement de l'école privée « Notre Dame » de Meslay du Maine pour ces 4 élèves.

## DEMANDE POSE PORTAIL

Le Maire présente la demande des propriétaires des bâtiments, lieudit « les Saintonnières ». Ils souhaiteraient installer un portail pour sécuriser leur lieu d'habitation, sachant que le chemin n'a pas de débouchés. Ils proposent un chemin de contournement.

Les conseillers municipaux veulent voir sur place et ensuite faire l'échange dans les règles, par acte notarié.

## INSTALLATION DE CAMÉRA A L'ESPACE PROPRIÉTÉ

Comme demandé lors de la précédente réunion, Bruno HIVERT présente un second devis établi par la société ASTRO SYSTEM de FOUGÉRE 49 qui s'élève à 2 694.49 € HT.

Il rappelle le premier devis d'AUDITELECOM qui s'élève à 2 690 € HT, avec un abonnement mensuel du routeur 4G de 25 € HT soit 30 € TTC.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Décide de retenir le devis d'AUDITELECOM qui intervient déjà sur la commune pour la téléphonie.

## APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de Meslay-Grez du 2 avril 2024, approuvant le transfert du camping de Villiers Charlemagne à la commune de Villiers Charlemagne

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 3 décembre 2024 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur :

- le transfert du camping Village Vacances et Pêche (VVP) de Villiers Charlemagne

Vu le rapport du 3 décembre 2024 de CLECT transmis par la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez ci-annexé

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 2 décembre 2024

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conclusions du rapport du 3 décembre 2024 de la CLECT figurant en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT présenté.

## Délibéré en mairie, les jour, mois et an dits

Fin de la réunion à 21h30

Le Secrétaire de séance

Le Maire